



A M. Pascal Girardet , Groupe Sogestran
Le 27 avril 2020

Objet : Vos livraisons pétrolières illégales au Sahara Occidental occupé par le Maroc

M. Pascal Girardet

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur la présence régulière du Mayoury, Omi 9777541 aux ports de Dakhla et El Aaiun (ou Laayoune selon la transcription marocaine) au Sahara Occidental. C'est actuellement au moins la 45^{ème} tournée de ce bateau sur cette route, la 5^{ème} pour 2020. Il semble que votre compagnie est armateur et gérant de ce navire, raison pour laquelle nous vous avons écrit à plusieurs reprises déjà depuis décembre 2017, date du début de cette activité du Mayoury.

Notre association « Amis du peuple du Sahara occidental » (Apso) a pour objet la défense des droits du Sahara Occidental. Nous sommes membre du réseau international Western Sahara Resource Watch dont la vocation est de s'assurer du respect du droit international et européen applicable à l'exploitation des ressources naturelles du Sahara Occidental.

Selon nos informations, le Mayoury décharge régulièrement sa cargaison de produits pétroliers à Dakhla et El Aaiun. Vous annoncez sur votre site avoir signé un accord avec l'entreprise marocaine Derhem pour que le Mayoury alimente les dépôts pétroliers au Maroc à partir de raffineries espagnoles. Or, les villes de Dakhla et El Aaiun ne sont pas situées au Maroc, mais au Sahara Occidental, territoire non autonome, occupé militairement sur 80% de sa surface par le Maroc.

En décembre 2016, février puis juillet 2018, la Cour de justice de l'Union européenne a conclu que le Maroc ne dispose d'aucune souveraineté sur le territoire du Sahara Occidental. Des accords passés avec le Maroc ne peuvent donc pas légalement s'appliquer au Sahara Occidental. Au plan juridique, il est certain que, dès lors que le Royaume du Maroc n'a aucune souveraineté à l'égard du Sahara Occidental ou des ressources naturelles du peuple sahraoui, tout soutien de quelque façon que ce soit à l'occupation du territoire et au prélèvement de ses ressources, en relation avec une entreprise marocaine et sans l'aval du représentant officiel du peuple sahraoui - le Front Polisario - est illégal au regard de la législation européenne.

Or, les produits pétroliers acheminés au Sahara Occidental servent majoritairement à approvisionner les véhicules, engins et navires oeuvrant à l'exploitation illégale des ressources naturelles du Sahara Occidental, et tous les véhicules militaires légers, poids lourds et de guerre marocains utilisés pour le maintien de l'occupation.

Compte tenu des éléments précédents, maintenant que nous vous avons à de nombreuses reprises indiqué le droit européen et international, vous supposant informés des risques encourus par la compagnie, juridique et de probité, nous vous demandons :

- de faire cesser immédiatement les approvisionnements pétroliers des villes du Sahara Occidental par le Mayoury, et de n'approvisionner que les villes du Maroc dans ses frontières internationalement reconnues

D'autre part et pour de futures publications de notre organisation internationale, nous vous prions de bien vouloir nous confirmer, infirmer ou préciser que pour l'année civile 2019, le Mayoury a transporté 157 500 tonnes de produits pétroliers vers les ports de El Aaiun (Laayoune) et Dakhla, en 28 escales, pour une valeur totale de cargaison de 78 093 788 \$ US.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre courrier, et de vos réponses, nous nous tenons à votre disposition pour tous compléments.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Pour les APSO
Bernard Deglet



APSO, Amis du Peuple du Sahara Occidental - apsolument@yahoo.fr
ap-so.blogspot.fr / WSRW.org

Copie à Western Sahara Resource Watch
coordinator@wsrw.org